

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE  
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Papeete, le 26 octobre 2017

**INFORMATION MEDIAS**

**Cession au franc symbolique par l'Etat au profit de la Polynésie française des résidences Grand et Mariani**

Les actes notariés formalisant la cession par l'Etat, au franc symbolique, à la Polynésie française, des résidences Grand et Mariani, ont été signés, jeudi, par le Haut-commissaire René Bidal et le président de la Polynésie française, Edouard Fritch, en présence également de l'administrateur des îles du Vent, Raymond Yeddou.

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) en Polynésie française, le Haut-commissaire de la République avait en effet informé le Pays fin 2015 que les emprises foncières intéressant des logements sociaux et déclarées d'inutilité par l'Etat pouvaient faire l'objet d'une cession gracieuse au profit du Pays, en vertu de de la loi de finances pour 2015.

Le 4 mars 2016, le Conseil des ministres s'est donc prononcé favorablement aux transferts à l'euro symbolique des deux ensembles immobiliers concernés.

Le 3 janvier 2017, l'Etat a autorisé par décret pris sur le rapport du ministre de la défense et du ministre chargé du domaine, la cession à l'euro symbolique des biens suivants :

- la « Résidence Mariani » sise à Faaone, Tairapu-Est, comprenant une parcelle d'une superficie de 27.778 m<sup>2</sup> et les bâtis y édifiés : 24 « fare » et 1 local à usage multiple de construction légère ;
- la « Résidence Grand » sise à Pirae, comprenant une parcelle d'une superficie de 30.460 m<sup>2</sup> et les bâtis y édifiés : 11 bâtiments de type collectif totalisant 121 logements.

Ces cessions permettront au Pays d'enrichir l'offre en logements sociaux sur la côte Est de l'île de Tahiti. A court terme, il est prévu que ces deux ensembles fonciers soient cédés à titre gratuit au profit de l'Office Polynésie de l'Habitat en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux.

Certaines personnes sinistrées à l'occasion des intempéries des 21 et 22 janvier 2017 ont été relogées sur le site de la résidence Grand, l'Etat en ayant autorisé, par anticipation, l'occupation temporaire le 8 février 2017, afin de répondre à l'urgence du relogement de ces familles, dans l'attente de solutions plus pérennes qui s'inscriront



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE  
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

dans un projet plus ambitieux. Préalablement aux travaux futurs de réhabilitation, le CRSD a également acté le principe d'un financement, par le Contrat de projets 2015-2020, des études qui s'élèvent à 30 millions Fcfp TTC.

La finalisation de ce projet démontre une nouvelle fois le partenariat étroit qui lie l'Etat et la Polynésie française, tous deux soucieux et acteurs actifs du développement économique et social de notre territoire.